



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 18 novembre 2021, pour le mercredi 8 décembre 2021, à la grande salle de la commune (Mesures Covid). Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.

La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

Durant cette séance, le port du masque est obligatoire, sauf en cas de prise de parole. Les conseillers sont invités à se lever lorsqu'ils prennent la parole.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 16 juin 2021
- Assermentation

Ordre du jour

- 1. Préavis n°8/2021 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements législature 2021/2026** - Rapport de la commission de gestion et des finances (Article 13.7 rCG)
- 2. Préavis n°9/2021 - Budget 2022** - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.2 rCG).
- 3. Préavis n°10/2021 - Préavis municipal concernant les indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026**- Rapport de la commission de gestion et des finances (Article 13.14 rCG)
- 4. Dossiers de convocations**
- 5. Communications des délégués aux associations intercommunales.**
(Les délégués préparent une brève information sur les activités de l'association)
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Communications du Bureau.**
- 8. Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme J. Guignard, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 39

Membres présents : 24

Quorum : 13

Taux de participation : 61 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Social, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, police, paroisse, protection civile, école, eaux.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.

12 personnes ont pris la peine de s'excuser. 3 personnes sont absentes. Un membre de la presse est présent.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 13 octobre 2021

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : aucune.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Ordre du jour :

1. Préavis n°8/2021 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements législature 2021/2026.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 8/2021 - Selon rCG § 3 Art 13.7

- M. P.-D. Collomb : il rappelle quelques éléments développés dans le préavis :

Au chapitre III. Détermination du plafond d'emprunts 2021/2026, fixé à Fr 2'800'00.-.

Au chapitre IV. Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties, fixé à Fr. 2'400'00.-.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« La commission a pris acte du préavis soit :

- Plafond d'endettement de Fr. 2'800'000.-, montant augmenté en cours de législature 2016-2021. Les emprunts à moyens et longs termes, sont de Fr. 2'067'600.-.

- Augmentation de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de Fr. 1'100'000.- à 2'400'000.- au vu des importants projets en discussion, autant à l'AsCoVaBaNo qu'à l'A.I.S.M.

La commission de gestion et finances propose, à l'unanimité, aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis municipal n° 10/2021 tel que présenté. »

Aucune question, ni commentaire.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter en bloc le préavis municipal n°8/2021 soit :

- Fixer les plafonds suivants pour la durée de la législature 2021/2026.

Art. 1 : Plafond d'endettement : Fr. 2'800'000.- (deux millions huit cent mille francs) ;

**Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties :
Fr. 2'400'000.- (deux millions quatre cent mille francs).**

23 votants (Oui : 23, Avis contraire : 0, Abstention : 0).

Le préavis municipal n°8/2021 est accepté, à l'unanimité, tel que présenté.

2. Préavis n°9/2021 - Budget 2022.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 9/2021, ainsi qu'un détail du budget - Selon rCG § 3 Art 13.2

- M. P.-D. Collomb : il y a un dépassement de Fr. 95'000.-, ce qui semble beaucoup. Tout simplement parce que l'on n'a rien mis concernant la gravière et son comblement, pour donner suite au courrier reçu et à l'information faite au dernier Conseil. Le budget a été fait au plus près de notre conscience en essayant de prévoir l'imprévisible, ce qui reste difficile. Il y a beaucoup de postes où tout va en augmentant. On en a tenu compte. Mais cela reste un budget et j'espère que 2-3 solutions vont arriver en cours d'année.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« Nous avons examiné le budget chapitre par chapitre.

Chapitre 11 Administration

Le personnel administratif (boursière et secrétaire communale) a demandé à être soumis à la LPP, en cumulant les salaires de leurs deux employeurs. Ce qui explique l'augmentation au point 11.301.

Chapitre 21 Impôts

Hausse de revenu des impôts grâce à l'augmentation des habitants ainsi que sur les gains immobiliers.

Chapitre 22 Service financier

La diminution de revenu du fond de péréquation « forêts » est liée à la diminution du déficit du compte forestier.

Chapitre 31 Terrain

La Municipalité a eu le bon sens de ne pas budgéter de revenu pour la gravière.

Chapitres 23 et 32 pas de remarque particulière.

Chapitre 35 Bâtiments communaux

Tous les postes de conciergerie présentent une augmentation d'environ 10%, sans qu'une hausse de salaire soit prévue. Pas d'explications reçues de l'exécutif présent.

Les charges prévues pour l'entretien de la maison de commune, de l'église et du refuge nous semblent surévaluées, (Fr. 13'000.-).



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Chapitre 43 Routes

Des travaux sont prévus pour la réfection du tronçon Route du Battoir jusqu'au feu du 1^{er} août, ainsi que pour les conduites d'eaux claires vers la place de jeux.

Chapitre 44 Parc, promenade et cimetière

Travaux pour l'entretien de la toiture de la fontaine de la Route de la Gare et un entretien plus régulier de la place de jeux.

Chapitre 45 Ordures ménagères

Postes 45.301 et 306 – Déchetterie-surveillance, remboursement frais de déplacement. Les explications données par nos autorités municipales sur le mandat de la déchetterie ne nous ont pas convaincus. Les modalités du contrat avec l'entreprise Henry ne sont pas très claires.

Le nouveau poste 45.318.10 mentionné sur le préavis n'apparaît pas dans le budget.

Chapitre 46 Épuration

Le budget d'exploitation de l'AIVN à Croy était en diminution pour 2021 (un amortissement s'était terminé). De plus, notre part devait subir une baisse, vu que le taux du séparatif de notre village avait passé de 40% à 100%. Nos autorités comptaient alors sur une économie de Fr. 5'000.- environ. Au lieu de cela, nous constatons une augmentation du poste 46.352. Les membres de la Municipalité présents n'ont pas pu répondre à nos interrogations. Mais ils demandent une augmentation du prix de l'épuration de Fr. 2.20 à Fr. 2.70 dès le 1^{er} janvier 2022 (poste 46.434)

Chapitres 5 à 7

Ne suscitent pas de remarques particulières, car concernent des dépenses incompressibles et rendues obligatoires.

Chapitre 81 Service industriel

Nous nous interrogeons sur une nouvelle augmentation du prix du m³ d'eau, de Fr.2.20 à Fr. 2.40, qui ne nous semble pas justifiée, du fait qu'une partie est prévue pour l'amortissement des travaux du séparatif qui ne concerne pas l'eau potable. Nous achetons pour Fr. 21'000.- d'eau et encaissons Fr. 48'000.- pour la vente. La différence achat/vente peut couvrir l'appareil de chlorage prévu.

La commission relève une nouvelle fois, plusieurs incohérences dans la rédaction du préavis et le manque de détails dans certains chapitres du préavis, ce qui préterite notre tâche.

Nous relevons que le budget présenté est déficitaire de Fr. 95'014.-.

Les membres de la Municipalité présents n'ont pu répondre qu'à certaines questions.

La commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, propose à l'assemblée de refuser le préavis n° 9/2021 tel que présenté. »

Réponses complémentaires de la Municipalité :

-- M. P.-D. Collomb : le Codir de l'AIVN élabore un budget et présente un préavis. Le Conseil intercommunal représenté par deux délégués de chaque commune, peut accepter ou refuser ce préavis. Pour 2022, le budget a été accepté le 28 septembre 2021 et affiché au pilier public de chaque commune. Il est paru dans la feuille des avis officiels avec un droit de recours de 10 jours dès sa parution. Le budget de l'AIVN pour 2022 est de Fr. 221'000.-, soit environ Fr.15'000.- de plus que le précédent.

Malgré les travaux du séparatif dans la commune, cela n'a pas été répercuté sur le budget de l'AIVN qui a été accepté par les délégués. Cette augmentation de Fr. 15'000.- a été répartie entre les cinq communes. Il faut reprendre ces chiffres et les mettre dans le budget 2022.

Pour l'AIMS, c'est le même processus. Cette année, on a consommé beaucoup plus d'eau à la Source Mercier (10 000 m³) en raison des contrôles de plus en plus pointus. Chaque fois qu'il y a un problème d'Escherichia coli, nos sources sont fermées. Il faut vider le réservoir, le désinfecter, attendre quelques jours et remettre en route nos sources. Cette année il a fallu les fermer cet automne. On les a rouvertes, mais l'eau n'arrive plus du tout au réservoir. On est 100% alimenté par la Source Mercier. Le Municipal des eaux investigate et on soupçonne une fuite quelque part.

- M. M. Jolliet : concernant les charges de la conciergerie, après la cessation d'activité de Mme Gygax, on ne savait pas s'il y aurait une augmentation de salaire et si la LPP serait intégrée à ce nouveau salaire. La boursière a proposé de prévoir 10% en plus pour pallier une éventuelle augmentation.

- Mme C. Berthoud (au nom de la commission) : ce n'est pas ce qui a été dit lors de la rencontre avec la commission (pas d'augmentation de salaire). Dans la conciergerie il faut un certain montant pour avoir une LPP.

- M. M. Jolliet : n'étant pas financier, il ne peut se prononcer.

- Mme C. Berthoud (au nom de la commission) : la présence de la boursière était souhaitée.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

- M. C. Boulaz : concernant la déchetterie–surveillance, le salaire du surveillant est de Fr. 40.-/heure.
Pour chaque déplacement, le montant est de Fr. 30.- par jour d'ouverture.
Concernant l'article 45318 09, il y a eu une erreur sur le préavis. Le dernier chiffre ne doit pas être 10 mais 9. Ce compte vient d'être créé. Il n'a jamais été utilisé.
En réponse à la commission : une convention est en train d'être finalisée (frais de surveillance). On souhaite avoir une certaine marge de manœuvre, si on décide tout à coup de mettre certains déchets dans une autre filière. L'entreprise Henry paie le surveillant et renvoie la facture aux deux communes.
Concernant les frais de transport pour l'évacuation des matériaux, on a convenu de prix fixes.
- M. E. Carrard : il relève une erreur dans le préavis (p.2) concernant les coûts de transport du papier et du bois qui ont baissé de 10 % et celui du bois de 14 % (selon préavis).
- M. C. Boulaz : les coûts de transport du papier et **de l'encombrant** ont baissé de 10 %.
- M. le Président : donne des explications concernant le vote à venir.
Voter le rapport :
L'accepter : le préavis n° 9 ne sera pas soumis au vote.
Le refuser : le préavis n° 9 sera soumis au vote

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le rapport de la commission de gestion et finances, soit : refuser le préavis municipal n°9/2021 tel que présenté.

23 votants (Oui : 10, Avis contraire : 5, Abstention : 8).

Le rapport de la commission de gestion et finances est accepté.

Le préavis municipal n°9/2021 : budget 2022, est donc refusé tel que présenté et n'est pas soumis au vote.

La Municipalité présentera un nouveau préavis sur le budget en janvier 2022.
Une séance extraordinaire du Conseil Général sera prévue à cet effet.

3. Préavis n°10/2021 - Préavis municipal concernant les indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 10/2021 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.14

- M. P.-D. Collomb : on reste avec les mêmes chiffres.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« La commission a pris acte du préavis soit, les indemnités suivantes pour la législature 2021-2026.

Syndic : forfait pour les séances	5'000.-/année
Municipaux : forfait pour les séances	3'500.-/année
Tarif horaire de vacations	30.-/heure
Frais de voiture pour les séances extérieurs	0.70 centimes/km
Remboursement forfaitaire Municipaux (téléphone, matériel etc.)	100.-/année
Remboursement forfaitaire Syndic (téléphone, matériel etc.)	150.-/année

La commission de gestion et finances propose, à l'unanimité, aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis municipal n° 10/2021 tel que présenté. »

Aucune question, ni commentaire.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°10/2021 soit :

- Fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 comme suit :

Syndic :	forfait pour les séances	Fr	5'000.00	par année
Municipaux :	forfait pour les séances	Fr.	3'500.00	par année
Tarif horaire des vacations		Fr.	30.00	par heure
Frais de voiture pour les séances extérieures		Fr.	0.70/Km	
Remboursement forfaitaire municipaux (téléphone, matériel etc.)		Fr.	100.00	par année
Remboursement forfaitaire syndic (téléphone, matériel etc.)		Fr.	150.00	par année



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

23 votants (Oui : 23, Avis contraire : 0, Abstention : 0).

Le préavis municipal n°10/2021 est accepté, à l'unanimité, tel que présenté.

4. Dossiers de convocations

- M. le Président :

Le bureau du Conseil vous a transmis une proposition concernant la diffusion des dossiers de convocation en vue des prochains Conseils.

Nous ne voulons pas modifier le règlement du Conseil Général, c'est pourquoi nous vous proposons cette solution. De plus, il nous paraît bien de recevoir une convocation papier, qui nous rappelle d'aller voir notre boîte mail pour y trouver les documents nécessaires. Cela permet aussi aux membres de s'habituer à cette nouvelle méthode sans prendre le risque de rater la convocation.

Les membres qui souhaitent obtenir une version papier des dossiers de l'ordre du jour, peuvent l'obtenir auprès de la secrétaire municipale pendant les heures d'ouverture du bureau ou encore auprès du Président.

- Mme C. Guignard : évoque la forte consommation en énergie des serveurs informatiques. Elle va se renseigner afin de faire la comparaison (papier-mails) et en informer le Conseil.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le dossier de convocation.

23 votants (Oui : 18, Avis contraire : 2, Abstention : 3).

Le dossier de convocation est accepté.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales.

- AIVN (eaux usées) : Daniel Golaz :

« La première séance de la législature a eu lieu en septembre, selon les nouveaux statuts. Dans cette nouvelle organisation, le Codir est composé d'un municipal par commune. M. Thierry Candaux (ancien exploitant de la STEP de Croy) est président de ce Codir. Il y a deux délégués par commune. Je rappelle de solliciter le suppléant en cas d'absence. Afin que l'assemblée puisse délibérer, il est nécessaire que chaque commune soit représentée. Le budget 2022 a été accepté avec des frais de fonctionnement de Fr. 221'000.-, ainsi que le plafond d'endettement qui a été élevé à 1 million, ceci en raison de frais d'entretien du réseau et des stations à court, moyen et long terme. L'AIVN a subi un audit de la part de la Cour des Comptes du Canton, principalement basé sur la réalisation des PGE (plans généraux des évacuations des eaux). Un certain nombre d'ajustements seront à faire au niveau du réseau des eaux usées, d'où ces frais supplémentaires ».

- AISM (Source Mercier) : Mme C. Berthoud :

« Le Conseil de l'Association intercommunale de la Source Mercier, AISM, a été convoqué les 2 juin 2021 et 10 novembre 2021, sous la présidence de Mme Francine Roth.

Voici quelques informations du comité de direction :

2 juin 2021

- Le débit de la source était de 1'332 l/min.

- Un nouveau règlement du Conseil de l'AIMS ainsi qu'une demande de crédit d'investissement pour les futurs travaux des rives gauche et droite ont été acceptés.

- Les comptes 2020 sont bouclés avec un bénéfice de Fr. 1'571.52.

10 novembre 2021

- Le débit de la source était de 967 l/min.

- Le budget 2022 présente une perte présumée de CHF 1'080.-.

- La demande d'octroi des autorisations générales de statuer pour la législature 2021-2026 a été acceptée.

- Le prix du m³ de l'eau qui subira la 4ème augmentation depuis 2018 (Frs 1.10 – 1.40/ 2020). « L'or bleu » passera de Fr. 1.90 à Fr. 2.10 le m³ pour 2022. Hausse qui ne sera sûrement pas la dernière, mais obligatoire au vu des études et travaux prévus pour la « Rive gauche » ainsi qu'au coût des analyses de l'eau qui a pris l'ascenseur, ceci, uniquement dû aux nouvelles exigences du Canton. L'estimation des m³ vendus est d'environ 70'000.

- La participation des communes est maintenue à Fr. 35.-/habitant. (Base 2021-1'509 habitants).



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

La mise en service des pompages et du réseau de l'AIMS en faveur des communes date de 1970. La « division hydrogéologue » demande, avant de valider les autorisations des travaux prévus (rive gauche), de faire des sondages et des tests dans le terrain pour plus de Fr 26'000.-. »

- ASCOVABANO (écoles) : M. Jean-Luc Conod :

« La séance a eu lieu au mois de mai. Un coût de Fr. 410'000.- pour l'affichage numérique frontal (tableau connecté aux tablettes). La maintenance est prise en charge par la DGEO. Le règlement sur les transports scolaires est en application depuis le début de l'année. Le nombre d'élèves de l'établissement est de 922. Le coût par élève est de Fr. 3210,50 et le coût par habitant est de Fr. 387,05. Le nombre d'élèves de la commune de Bretonnières au 31 décembre 2020 était de 40 pour 268 habitants. Le plafond pour risques de cautionnements a été élevé à Fr. 1 million (de gros travaux sont prévus, car il n'y a plus assez de place, autant à Vallorbe qu'à Vaulion) ».

- ORPC (protection civile) : M. Yann Brechbühl :

« Il y a eu les votations statutaires de nouvelle législature, ainsi que le vote du budget. Celui-ci est équilibré et reste un peu en statu quo au niveau des dépenses actuelles. Ce qui permet de maintenir le même montant demandé par habitant dans les communes. Le gros travail actuellement, c'est toujours et continuellement le/la Covid. De bonnes leçons sont tirées de cette expérience réelle vécue déjà depuis un certain temps ».

6. Communications de la Municipalité.

- M. P.-D. Collomb :

À la gravière, les archéologues ont commencé leurs investigations. Ils ont fouillé 4 anomalies (tumulus : éminence artificielle, de forme diverse, recouvrant une sépulture). Ils espèrent trouver des ossements, des dents, du charbon qui prouveraient que ce sont vraiment des « tumulus ». Ils n'ont rien trouvé. Leur dernier espoir, c'est le 5ème. Ils sont à la moitié de leurs travaux et ils ne trouvent toujours rien. Ils veulent faire encore 2 investigations supplémentaires, afin d'être certains qu'il n'y a rien, avant de donner le feu vert à Holcim. Puisqu'ils n'ont rien trouvé jusqu'à présent, la Municipalité est optimiste pour la suite.

- M. F. Bovier : les sapins de Noël seront à disposition dès mardi sous le couvert de la fontaine du milieu du village.

- M. M. Jolliet : concernant l'appartement du collège, cela suit son cours. Les assurances ne sont pas pressées.

Communications du Bureau.

Merci aux membres des commissions de gestion/ finances et permanente pour leur travail.

N'oubliez pas de transmettre vos heures rapidement à la boursière.

Merci aux membres du bureau du Conseil pour leur efficacité.

- M. le Président :

« Un commentaire purement personnel concernant le résultat du vote de ce soir et lors du Conseil d'octobre : je pense que si des préavis sont refusés voilà déjà 2 conseils, cela vient en partie du fait qu'ils arrivent avec des erreurs ou des explications peu claires. Si on prend, par exemple, le préavis sur les salaires reçu faux la dernière fois, reçu à nouveau faux cette fois et qui a dû être rectifié (ce n'était qu'une question de date). Des montants ou bien des éléments erronés dans un préavis de budget, ce sont des petites choses qui doivent être corrigées. Si on veut pouvoir voter et accepter des préavis, ils doivent arriver sans erreur. Le but, ce soir, n'est pas de pointer du doigt quelqu'un ou d'accabler une personne. On arrive maintenant à un moment d'une prise de conscience : si on veut transmettre des informations ou des préavis, ils doivent être corrects pour qu'ils soient validés ensuite par le Conseil ».

8. Vœux et divers.

- Mme F. Ammann : qu'en est-il du tilleul ? Elle remercie pour la matinée de plantation des arbres.

- M. P.-D. Collomb : le garde forestier donnera son avis au printemps après observation de la façon dont le tilleul « redémarre ». Celui-ci date des années 1800. Lorsqu'il sera en fin de vie, il sera enlevé et remplacé par un jeune.

- M. J.-L. Conod : serait-il possible de baisser l'éclairage public au cas par cas pour ceux qui posent un problème ?

- M. P.-D. Collomb : M. D. Moffrand est venu et les a tous réglés à 20%. Il lui reposera la question.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

- M. S. Berthoud : c'est bien de surveiller ces archéologues qui veulent à tout prix trouver quelque chose.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, de belles fêtes de fin d'année, et ses meilleurs vœux pour 2022.

Aucun membre de l'assemblée n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée fait donc office d'appel de sortie.

Il rappelle l'obligation de se désinfecter les mains à la sortie et de compléter la liste de présence avec les coordonnées personnelles.

Prochaines séances du Conseil :

Conseil extraordinaire le jeudi 17 février 2022

Le mercredi 15 juin 2022 - Le mercredi 5 octobre 2022 – Le mercredi 7 décembre 2022

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 21h.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire